



Conseil communal de L'Abbaye

CONSEIL COMMUNAL DE L'ABBAYE SEANCE DU 13 septembre 2022

Présidence : Mme Véronique Rochat,
Présidente.

Scrutateurs : Mme Heidi Grobet et
M. Bocion Julien

Excusés : MM Blondeau Stefan, Berney Gaël, Bonny Jean-Victor, Peter Daniel, Bifrare Jean-Noël, Cabras Jean-Marie

Absent : M. Berney Louis-François

C'est à la salle du conseil communal de l'Abbaye et en présence de 32 Conseiller(e)s que Mme la présidente ouvre cette séance en invoquant la bénédiction de Dieu sur les travaux du Conseil.

Communication de la Présidente du Bureau

Adoption du PV :

Le procès-verbal de la séance du 14 juin 2022 est accepté à la majorité avec une abstention. Des remerciements sont adressés à Mme Bodenmann pour sa rédaction.

Mme Véronique Rochat, présidente, souhaite la bienvenue à M. Claude Borgeaud, Directeur de l'ARAS, à Mme Florence Barbey directrice d'Ajoval et à M. Roland Stalder, Vice-président du CODIR de l'ARAS JUNOVA. Ils interviendront lors du point n°1 de l'ordre du jour.

Mme la présidente nous informe que l'ordre du jour a été modifié tel quel :

ORDRE DU JOUR

1. Intervention d'Ajoval
2. Préavis municipal n°13/2022 – Règlement du personnel communal
3. Nomination d'un(e) délégué(e) au COPIL du groupe de travail sur la fusion des communes
4. Communications de la Municipalité
5. Divers et propositions individuelles

Il n'y a pas de remarque sur l'ordre du jour, il sera donc suivi tel que présenté.

1. Intervention d'Ajoval

M. Patrick Berktold, Mpl, introduit ce moment :

Pour donner suite à certaines doléances lors la séance du Conseil communal du mois de décembre, une rencontre a été organisée avec les parents qui avaient des demandes.

Il en a découlé l'idée de la rencontre de ce soir. Une présentation d'Ajoval dans les grandes lignes vous sera faite, et la discussion sera ensuite ouverte. Nous souhaiterions que cela n'amène pas de conflits ou de règlements de comptes mais que cela puisse donner lieu à des échanges fructueux.

M. Claude Borgeaud prend ensuite la parole pour nous présenter Ajoval. Le fichier se rapportant à la présentation sera communiqué aux Conseillers communaux par la suite.

Nous retiendrons les chapitres suivants qui nous ont été présentés :

- Organigramme
- Situation géographique
- Accueil familial de jour (AFJ)
- Les structures d'accueil
- La pédagogie
- L'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE)
- Taux d'encadrement
- Reconnaissance du réseau par la FAJE
- Financement
- Tutoriel

M. Roland Stalder : Je me présente, en plus de mon travail à Ajoval je suis actuellement Syndic à Valeyres-sous-Rances et je me suis occupé dans les années nonante des finances des jardins d'enfants d'Orbe.

Le premier message que j'aimerais vous faire passer est le suivant : Ajoval c'est les communes, nous représentons le réseau. Si nous avons des critiques sur les tarifs ou le nombre de places d'accueil et bien ce sont les communes qui ont choisi l'échelle tarifaire et qui mettent à dispositions les infrastructures.

Deuxièmement : lors des deux dernières législatures, les communes n'ont pas donné de direction politique à Ajoval. Le CODIR et le Conseil communal se sont essentiellement occupés de l'aspect financiers (le budget et les comptes). Il n'y a pas eu de direction politique ou stratégique définie par les communes. Il en a résulté que la direction d'Ajoval a travaillé avec la réglementation, ce qui a pu créer quelques questionnements. Sans cadre défini par la commune, la commission locale de contrôle - soit la commission de gestion - s'est aussi occupée du budget et des comptes et vous n'avez pas eu de rapport sur la gestion d'Ajoval.

Ajoval s'est bcp développé ces dernières années au niveau du management et de la gestion des structures, et il y a aussi des modifications à apporter suite à cette croissance. Vous avez sûrement eu connaissance du rapport d'audit faisant le point sur la gestion. Le CODIR actuel propose de définir une stratégie pour la gestion d'Ajoval qui sera soumise au Conseil communal fin septembre. Il est important de fixer la marche de direction que l'on veut donner à Ajoval. Une fois ces jalons posés, le CODIR pourra vérifier que les objectifs sont atteints et la commission de gestion pourra vérifier que la volonté politique des communes est atteinte.

La stratégie et la supervision découlent du rôle du Conseil communal et du CODIR. La gestion fonctionnelle d'Ajoval/intervention dans les structures est de la responsabilité de la direction. Faisons attention de ne pas mélanger les deux choses.

Mme la Présidente ouvre un temps de question.

Mme Solenne Rochat : Plusieurs parents se posent la question de savoir s'il n'y a pas un problème de gestion/coordination interne à la Vallée de Joux. Je vous donne mon exemple personnel : un mois avant ma reprise de travail, nous recherchions une place pour les mardis et les jeudis et on nous propose le vendredi matin. Nous avons dû rechercher nous-même une place sur Vallorbe. On apprend par la suite que des mamans de jour étaient disponibles, alors qu'on avait mis en 2^e choix maman de jour. Je ne mets pas en question Ajoval dans ses tarifs ou dans sa politique mais je pense qu'à la Vallée de Joux il y a un problème de coordination.

M. Claude Borgeaud : L'accueil familial est très complexe à gérer, non pas que ce soit une excuse. On essaie cibler au mieux les places d'accueil en milieu familial, notamment via notre logiciel, puisque les parents mentionnent quel type d'accueil ils veulent, et que ceci nous donne des orientations. Nous pouvons ainsi voir où les besoins émergent. Dans tout le canton nous manquons de places d'accueil. Je suis moi-même au conseil de fondation de la FAJE et je connais bien les 33 réseaux du canton. Nous manquons de place et nous perdons de plus en plus d'accueillantes en milieu familial. Nous voyons que les parents sont plus axés sur un accueil collectif et nous allons travailler pour essayer de revaloriser les conditions des accueillantes en milieu familial.

M. Roland Stalder : Le problème de distance entre la direction de l'Ajoval et les communes est reconnu. Nous allons travailler là-dessus. Je donne l'exemple suivant, au niveau du parascolaire, nous avons formulés le vœu que les structures d'accueils soient calquées sur les groupements scolaires, pour être au plus près du fonctionnement de tous les jours. Nous avons identifié les déficits au niveau de la communication. Notre but est d'améliorer la proximité entre les communes et Ajoval.

Mme Solenne Rochat : On m'a dit qu'il n'y avait pas de place en garderie, j'ai dû moi-même appeler à Vallorbe et ils avaient de la place. A la Vallée de Joux j'ai plutôt l'impression que plusieurs mamans de jour se retirent du réseau car elles n'ont pas d'enfants ? Je ne comprends pas, car là j'entends le contraire.

M. Claude Borgeaud : Je ne veux pas lancer la pierre aux politiques, mais il est vrai qu'il n'y avait pas de stratégie pour Ajoval. Au niveau de la direction opérationnelle, nous étions condamnés à suivre les règlements. Tous les 5ans nous sommes obligés de faire reconnaître le réseau à la FAJE (Fondation d'Accueil de Jour des Enfants) pour avoir des subventions. Pour la question des plans de développement, les positions politique n'étaient pas claires. Avec le préavis sur la stratégie, la direction sait où elle va, on se rapproche des communes et on va pouvoir tout faire pour répondre au besoin de la population. Je vous rejoins par rapport aux nombres de places, je conçois que c'est angoissant de devoir reprendre le travail et de ne pas avoir de solution.

Malheureusement nous sommes aussi un organe d'autorisations et de surveillance, et parfois nous devons (re)donner un cadre à certaines accueillantes dans le cas où elles accueilleraient plus d'enfants que ce qui est autorisé par les directives cantonales par exemple.

Mme Golay-Cardinaux Mary-Lise : Vous dites qu'il n'y a pas suffisamment de personnes qui se proposent pour être maman de jour. Je connais deux situations concrètes de mamans de jour qui ont tout mis en place pour accueillir des enfants (achat d'appartement etc.) et qui finalement ont renoncé car on leur a dit qu'il n'y avait pas de travail pour elles. Comment répondez-vous à cela ? Ça m'interroge.

M. Claude Borgeaud : Je ne peux pas répondre pour des situations que je ne connais pas. Si on veut regarder ces situations particulières, nous avons besoin de connaître les noms pour vérifier ce qu'il s'est passé. Nous avons parlé de stratégie et des préoccupations que nous avons vis-à-vis de cela et des démarches que nous allons faire auprès des accueillantes de jour. Les mesures déjà prises se poursuivent. Le 3 octobre nous rencontrons les accueillantes en milieu familial.

Mme Mirelle Tripet : je suis accueillante de jour chez Ajoval depuis 19 ans et j'aimerais vous faire part de soucis que je rencontre (ainsi que des collègues) avec Ajoval.

1) J'ai personnellement beaucoup de demande et je m'organise avec les parents et Ajoval mais des collègues attendent et n'ont pas d'enfants. Les coordinatrices changent malheureusement très souvent et j'ai beaucoup de peine à comprendre comment est gérée cette liste d'attente.

2) Des enfants de plus de 12 ans ont été « mis dehors du jour au lendemain », à la suite d'un changement de responsable à l'interne d'Ajoval. Tous les enfants que je garde sont arrivés chez moi bébé et certains sont restés jusqu'à la fin de leur scolarité. Des courriers et des dessins d'enfants sont restés sans réponses, je trouve tout cela dommage.

3) Les enfants dont les parents travaillent avec des horaires irréguliers, bloquent une place à plein temps, car ils peuvent venir n'importe quel jour de la semaine. C'est un manque à gagner et on va alors préférer garder un enfant avec des horaires réguliers. Ceci n'est pas correct.

4) Des cours en soirée nous sont proposés chaque année sur Orbe/Yverdon ou Cossonay mais jamais sur la Vallée. Le temps de trajet étant de 45 minutes, je vous laisse imaginer qu'il est difficile de s'y rendre pour 19h lorsque l'on travaille jusqu'à 18h-18h30. On m'a quand même répondu que rien ne serait organisé à la Vallée étant donné que l'on n'y participait pas !

5) Plusieurs dames gardent des enfants sans faire partie du réseau, sans être déclarées ou assurées et personne ne fait rien !

M. Claude Borgeaud : Il est de la responsabilité des communes d'annoncer au réseau les cas d'accueils sauvages.

Mme Tripet Mirelle : D'accord, merci. Je me permets un dernier point :

6) Cela fait deux jours que j'essaie d'appeler ma coordinatrice, qui a deux demi-jours de permanence téléphonique par semaine, et je n'y arrive pas. C'est urgent, j'aimerais lui parler à elle directement mais même mes mails restent sans réponse !

M. Claude Borgeaud : Je pense que c'est important que vous veniez le 3 octobre avec ces questions. C'est pour cette raison que nous organisons ces séances.

Mme Tripet Mirelle : Je serais là, c'est agendé.

M. Dias Mendes Henrique : La direction de l'opérationnel remonte-t-elle aux communes les besoins qui se font sentir à la Vallée ? Il y a une liste d'inscription donc on connaît les besoins de la Vallée de Joux. Il me semble qu'il y a premièrement un problème de communication entre la direction opérationnelle et le CODIR qu'il faudrait commencer par régler. Je n'ai pas le sentiment que les trois communes de la Vallée aient reçu toutes les informations nécessaires ou aient été sensibilisées à connaître les besoins de la Vallée de Joux, afin de voir si nous pouvons créer ou non des places de garde supplémentaires.

M. Roland Stalder : Il est écrit dans la stratégie « *Nous sommes aux services des parents* », est-ce effectivement vrai ? L'essentiel de ce qui a été dit ce soir, avec les problèmes identifiés, devrait figurer dans un rapport, afin de faire le point avec les autres communes en fin d'année. C'est ce qu'on appelle l'amélioration continue, et ce cycle n'existait pas jusqu'à présent.

M. Patrick Berktold, Mpl : Je pense que c'était bien, ce soir, d'avoir pu entendre les préoccupations de certains parents et de voir la volonté d'Ajoval d'aller de l'avant/leur prise de conscience. Ensemble, et par ce petit débat par exemple, nous pouvons trouver des pistes de solutions et éviter certains non-dits non productifs.

2. Préavis n° 13/2022 – Règlement du personnel communal

Mme Véronique Rochat, présidente : Vous aurez remarqué que les numéros des préavis ont été quelque peu chamboulés. La raison est la suivante : nous aurions dû avoir plusieurs autres préavis lors de cette séance mais ils ont été repoussés.

M. Michel Berney, remplaçant de M. Gaël Berney rapporteur, nous donne lecture du rapport de la commission.

La commission n'ayant pas remarqué de point qui pourrait susciter de question particulière, elle propose, à l'unanimité, au Conseil communal d'accepter les conclusions suivantes :

- 1) **D'approuver** le règlement du personnel et son annexe n°1
- 2) **De charger** la Municipalité de le soumettre à l'approbation du département Cantonal compétent.
- 3) **De fixer** l'entrée en vigueur du nouveau règlement au 1er janvier 2023, sous réserve de l'approbation définitive du Canton.

Il n'y a pas de question sur le rapport et la discussion sur le préavis est proposée mais non utilisée.

Mme la présidente passe alors au vote et les trois conclusions ci-dessus sont acceptées à l'unanimité. Des remerciements sont adressés au rapporteur et à la commission pour leur travail.

3. Nomination d'un(e) délégué(e) au COPIL du groupe de travail sur la fusion des communes

M. Henrique Dias Mendes propose, pour le village des Bioux, Mme Pascale Meylan.

Mme Pascale Meylan accepte ce rôle et est, de ce fait, nommée déléguée au COPIL pour le groupe de travail sur la fusion des communes. Nous l'en remercions vivement.

4. Communications de la Municipalité

18.06.2022 Inauguration de la Gare du Day / cb

Suite à la création de la nouvelle gare du Day inaugurée le 18 juin dernier, les Combiens peuvent rejoindre l'Arc lémanique sans changement de train depuis le 7 août. Cette interface de transports modernes entre trains, bus, vélos et voitures, permet un accès facilité aux personnes à mobilité réduite.

24.06.2022 Nomination de Stives Morand comme préfet/ cb

Le Conseil d'État a désigné Stives Morand comme préfet du district du Jura-Nord vaudois. Il prendra ses nouvelles fonctions le 1er janvier 2023 et partagera la conduite de la préfecture avec Fabrice de Icco, déjà en poste.

28.06.2022 EolJoux II - Communiqué de presse du 28 juin 2022 / cb

Dans le contexte actuel où l'approvisionnement en électricité n'est plus garanti durant la saison hivernale, où la Suisse n'est plus en mesure de maîtriser les prix d'approvisionnement en énergie et où la Suisse est très en retard pour atteindre ses objectifs de transition en vue de respecter ses engagements pour lutter contre le réchauffement climatique, les Municipalités des communes du Chenit, de l'Abbaye et du Lieu réaffirment leur ferme volonté de réaliser au plus vite un parc éolien à la Vallée de Joux.

Cela fait maintenant 17 ans que les communes de la Vallée de Joux ont lancé le projet Eoljoux, visant à produire environ autant d'électricité que la quantité consommée à la Vallée de Joux et ceci de la façon la plus naturelle possible, en utilisant le vent source renouvelable majoritairement hivernale, en complément du soleil, source estivale importante.

Malheureusement, le projet est pendant au tribunal, essentiellement par suite d'un blocage de l'Office fédéral de l'environnement craignant pour le Grand Tétras, malgré l'avis positif d'ornithologues réputés et spécialistes de l'espèce.

Au vu de la gravité de la situation (Climat, pénurie, envolée des prix) les Municipalités de la Vallée de Joux sont convaincues de l'urgence d'agir et de la nécessité de valoriser les ressources renouvelables locales à leur disposition.

Bien que la procédure au tribunal se poursuive pour le projet Eoljoux, les Municipalités et la SEVJ ont décidé de lancer en parallèle un nouveau projet tenant compte des expériences acquises afin de minimiser encore plus les impacts résiduels et en prenant en compte les craintes exprimées dans les oppositions et recours. Ce nouveau projet, en parallèle au développement des autres énergies renouvelables, permettra à la Vallée de Joux de bénéficier d'un mix énergétique optimal.

L'étude d'un nouveau projet est ainsi lancée. Ce nouveau projet devrait comprendre 4 éoliennes au lieu de 7. La diminution de production due à la réduction du nombre d'éoliennes sera en partie compensée grâce à l'évolution technologique permettant d'avoir des éoliennes plus productives. Cette réduction du nombre de machines permettra également de s'éloigner significativement de l'alpage des Petits Plats et de la zone occupée par les Grand Tétras.

Les Municipalités de la Vallées de Joux sont convaincues du bien fondé d'un tel projet et des avantages qu'il apportera à la Vallée de Joux tout en contribuant aux objectifs cantonaux et fédéraux de lutte contre le réchauffement climatique.

09.07.2022 Tour de France / cb

Nous avons vécu un moment de liesse populaire qui a permis de mettre en valeur la Vallée de Joux et de bénéficier d'une couverture médiatique planétaire ! Tout au long du parcours, nous avons pu installer nos visuels représentant les activités économiques, touristiques, gastronomiques et sportives de la Vallée de Joux. En plus de cela, le marquage au sol à la frontière avec un grand drapeau suisse accompagné d'un « Bienvenue à la Vallée de Joux » a été largement remarqué. Les villages traversés ont également été animés par les sociétés locales et décorés de triangles aux couleurs du Tour. Enfin, notre grande œuvre éphémère en bois érigée sur le terrain de football aux Charbonnières, a rencontré un succès phénoménal !

01.08.2022 1er août / cb

En date du vendredi 22 juillet, nous recevons un avertissement cantonal sur les restrictions de feu maintenue telles qu'elles étaient en vigueur depuis le 15, mais qu'une prise de position officielle serait prise par le Conseil d'Etat le lundi 25 juillet. Ce jour-là nous apprenons que nous faisons partie des rares à pouvoir maintenir nos feux et décidons de courir le risque de les maintenir alors que nos voisins venaient de décider que le risque était trop grand à leurs yeux. Le mercredi 27 juillet, le commandant des pompiers m'annonce qu'il ne peut assurer les conditions fixées par l'ECA soit un tonne-pompe et 13 soldats du feu sur site s'agissant de la moitié de son effectif en période de vacances. Une première cellule de crise est mise en place pour trouver une parade. Décision est prise de tirer le feu depuis le lac. Après avoir trouvé les moyens logistiques, correction du POCAMA (Portail Cantonal de Manifestation) et plusieurs coups de téléphone, ainsi que mails et Whatsapp, tout était en route.

Jeudi 28 août, le SAN (Service des automobiles et de la navigation) nous annonce qu'il est impossible d'appliquer cette option. Nouvelle cellule de crise avec le commandant des pompiers, le chef de poste, les artificiers et les autorités (18 personnes en tout).

Décision est prise de tirer à nouveau depuis la berge à conditions de faire évacuer tous les véhicules du parc à proximité et de le fermer, de faire évacuer les bateaux trop proches, de boucler une zone de sécurité de 1 km², de trouver une motopompe et deux pompiers formés en dehors du contingent de la Vallée et d'arroser le site avant la mise en place des artificiers. Quelques 24 heures plus tard, une cinquantaine de coups de téléphone et j'en passe, tout était réglé. Des contingents du SDIS de Vallorbe et région ainsi que le matériel était trouvé, nos employés ont barricadé le km², posés les signalisations et nous avons pris toutes les précautions nécessaires.

Le 1er août à 19h, je reçois un appel du chef de poste de la Vallée m'annonçant qu'il a reçu l'ordre du procureur général du Canton de séquestrer le feu d'artifice, ainsi que ceux de Rolle, Villeneuve et Saint-Prex.

A 20h30, c'est la mort dans l'âme en début de partie officielle que Jâmes Favre annonçait au micro l'annulation des feux d'artifice. Nos remerciements vont au commandant des pompiers et au chef de poste de la gendarmerie pour leur soutien et leur efficacité à nous avoir aidé à chercher des solutions.

GT Etude de faisabilité d'une Fusion des Communes/ pb

Le comité de pilotage va poursuivre les réflexions par la mise en place de nouveaux groupes de travail sur différentes thématiques. Ceux-ci seront également composés de conseillers (ères). Vous serez donc informés le moment opportun par le bureau du Conseil pour y participer.

Collaboration avec Pro Senectute Vaud / pb

En collaboration avec les communes du Chenit, de l'Abbaye et du Lieu, nous proposons à nos aînés les Conférences Info-Seniors suivantes :

« Escroqueries : comment s'en prémunir ? »,

Mercredi 7 septembre, salle du conseil communal, Grand-Rue 31, Le Sentier, à 14h30

« Conduire en toute sécurité »,

Jeudi 27 octobre, Restaurant de l'Hôtel de Ville, Grand Rue 13, le Lieu, à 14h30

« Démence et idées fausses »,

Lundi 7 novembre, salle du conseil communal, Rte de l'Hôtel-de-Ville 14, L'Abbaye, à 14h30

« Des Permanences numériques »,

Mercredi 21 septembre de 14h00 à 17h00 (Salle du Conseil communal, le Sentier)

Jeudi 13 octobre de 14h00 à 17h00 (Restaurant de l'Hôtel de Ville, Le Lieu)

Lundi 28 novembre de 14h00 à 17h00 (Salle du Conseil communal, l'Abbaye)

Animatrices : Christine Logoz et Patricia Conus.

ValRégIEaux / cp

Nos ressources s'étant trouvées à la limite, suite à la sécheresse de cette année, ValRégIEaux a dû prescrire des restrictions d'eau. Il a été demandé aux agriculteurs de prendre l'eau du lac à la Sauvagère ou à la Lionne pour abreuver leur bétail. Les chalets concernés par la fabrication ont pu continuer à s'alimenter au réseau d'eau potable au Lieu. Les centrales à béton d'AP et de RSA au Sentier ont été priées de prendre l'eau ailleurs. Le 24 août, l'armée a installé un transport d'eau du lac de Joux, des Clos (Bas-des Bioux) jusqu'à la source du Brassus, durant 2 jours pour tester notre station de filtration du Brassus avec l'eau du lac. Les résultats montrent que l'eau correspond parfaitement aux normes alimentaires. Nous pourrions utiliser cette eau en cas de nécessité. Pour l'instant nous ne l'avons pas injectée dans le réseau de ValRégIEaux, elle a été rejetée pour maintenir le débit résiduel du ruisseau du Brassus. À la suite des dernières précipitations, nous avons pu alimenter les habitations de la Vallée de Joux avec nos diverses ressources, bien que les débits restent faibles. La source du Brassus est à 40% du débit maximum, le puit de la Golisse à 46%, le puit du Lieu à 26%, la source des Charbonnières à 62%, le puit du Pont à 69% et la source des Bioux à 23%. Pour prévenir ces problèmes de sécheresse, ValRégIEaux a le projet de pomper l'eau du lac de Joux et de créer un réservoir et une station de filtration entre les Bioux et l'Abbaye. Le temps de réalisation de ce projet pourrait prendre de 4-7ans. Il est possible que nous ayons à nouveau à utiliser cette solution provisoire en cas de sécheresse, avant la réalisation de cette installation définitive.

Avez-vous des questions ?

M. Jacky Rochat : N'oubliez pas la Lionne, au lieu de pomper au lac !

M. Piazzini : La Lionne a un débit résiduel pour les poissons et donc on ne peut pas prendre grand-chose. Le lac de Joux offre de meilleures capacités.

M. Hugues Vuilleumier : Concernant le pompage dans le lac de Joux, y a-t-il une hauteur minimale en dessous de laquelle nous n'aurions pas le droit de pomper ?

M. Claude Piazzini, Mpl : Oui il existe une cote minimale pour la Romande Energie. S'ils dépassent ces limites, ils payent des taxes. Pour ValRégIEaux, si nous n'avons plus d'eau aux robinets, nous allons peut-être être moins regardant sur le niveau du lac. Ce que nous prendrions pour l'eau potable serait minime en comparaison de la surface du lac.

M. Christophe Bifrare, Syndic : Je me permets un complément, étant donné que la question suscitée par M. Vuilleumier a fait l'objet d'une séance hier après-midi avec le nouveau voyer des eaux M. Frankhauser, pour donner suite à l'interpellation d'un membre du Conseil communal il y a déjà quelque temps. A la base il y avait une volonté des Combiers de ne pas être sous l'eau. Il y a eu une concession et des niveaux ont été négociés à 1003m pour la période estivale et à 1001,50m pour la côte minimale hivernale (1005 max). Ces niveaux-là ne correspondent plus à la réalité du terrain. La demande faite à la Municipalité, à l'époque, était de remonter de 50cm les cotes minimales et de descendre de 50 cm la côte maximale.

Les prémices de discussions pour avoir une cote mini estivale à 1003,50 et les recherches de solutions se mettent gentiment en place. Ceci pose quelques problèmes, au niveau du *Caprice* par exemple, qui ne peut plus naviguer à partir de 1003,50 et qui est à quai depuis le 2 août.

M. Piazzini Claude, Mpl : Si nous pompons de l'eau au lac pour le réseau d'eau potable « rien ne se perd, tout se transforme », l'eau retourne au lac que ce soit par les chasses d'eau ou par la STEP. L'eau reste dans le circuit. Il n'y aura pas de perte.

Route des Collondès

Les travaux de remplacement de la conduite d'eau potable avancent. Le premier tronçon depuis le pont de la Lionne jusqu'à l'arrêt de bus des Collondès est bientôt terminé. La nouvelle conduite est alimentée en eau par une jonction provisoire. La majorité des bâtiments sont raccordés. La grande salle, la maison Breguet et le local des pompiers seront raccordés cette semaine. La semaine du 20 au 23.09.22 l'enrobé de base sera posé de la Lionne jusqu'à l'arrêt de bus des Collondès. Les travaux sur la deuxième partie débuteront le 26.09. Lors de la creuse nous avons remarqué que l'enrobé de la chaussée est peu épais (8-10cm). La solution de départ, prévoyant de raboter 3cm et de poser un tapis de 3cm, devra être modifiée. Nous sommes actuellement en recherche d'une solution qui permettra de pouvoir poser une couche d'enrobé suffisante, de garantir une bonne durée de vie à la chaussée, et de ne pas trop augmenter les coûts des travaux.

HORODATEURS : Il est prévu de déposer le préavis du règlement du domaine public et son annexe pour la séance du Conseil communal du 11.10.22. Une séance publique d'information à tous les habitants est prévue le 21 septembre à 19h, à la grande salle de l'Abbaye. Le préavis pour la pose des horodateurs sur la commune est prévu pour la séance du 13 décembre. Avez-vous des questions ?

M. Jean-Marc Genier : Le préavis va aborder la question des horodateurs, donc le plan définitif des zones bleus. Pourquoi allons-nous traiter le 11 octobre du « *règlement sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayants droit sur la voie publique* » ? Ne devrait-ce pas être soit simultanément soit inversé ? La nature du règlement est déterminée par l'ampleur des mesures concrètes qui seront prises.

M. Claude Piazzini, Mpl : Il semble que le règlement du DP (domaine public) vienne avant la pose d'horodateurs.

M. Christophe Bifrare, Syndic : La chronologie est correcte, soit :

- 1) Passer le règlement de police, qui nous autorise à passer un règlement du DP.
- 2) Ce règlement du DP fixera les conditions pour une zone de stationnement à 30min-60 min avec une grille tarifaire.
- 3) Le troisième règlement que nous passerions en décembre définirait quelles zones seraient concernées et par quoi.

M. Jean-Marc Genier : Ceci ne concerne pas seulement la tarification mais aussi le système de macarons. Je ne vois pas l'utilité de faire toute cette démarche si vous avez 200 macarons mais seulement 50 places bleues.

M. Luc Berney, Mpl : Le règlement de police permet de mettre en place un règlement du domaine public des utilisateurs et des utilisateurs privilégiés, c'est tout un bloc. Ce règlement-là permet de mettre des horodateurs.

M. Christophe Bifrare, Syndic : Un autre exemple : nous avons voté il y a 3-4 ans un règlement pour la vidéo surveillance et ce n'est pas pour autant que des caméras ont poussé partout. Ce règlement nous permettrait le cas échéant de poser de la vidéo surveillance. Nous réfléchissons à un système malléable, avec un système de tarification que nous allons voter le 11 octobre je l'espère, qui pourrait être réadapté en tout temps par sa souplesse.

5. Divers et propositions individuelles

M. Michel Berney : La Romande Energie fait de l'électricité avec l'eau de « notre lac », mais il existe des concessions (de 30-80ans). Le canton de Vaud a fait une étude en 2009 de tous les cours d'eau du canton pour savoir combien de kWh seraient exploitables dans chaque cours d'eau. J'aimerais savoir où on en est avec la concession, car une concession ça se dénonce quand on arrive à la fin et on est obligé de la dénoncer tant d'années en avance pour pouvoir renégocier des redevances. Nous n'avons peut-être pas d'immenses barrages comme en Valais et nous n'allons certainement pas toucher le jackpot mais il y a quand même quelque chose à réfléchir.

M. Christophe Bifrare, Syndic : La discussion de la concession a également été entamée et c'est actuellement dans les mains de notre voyer. Il reviendra vers la Municipalité dans un mois. A l'époque, nos prédécesseurs avaient voté pour un système tarifaire global, qui est aujourd'hui bien en dessous des prix du marché. M. Frankhauser est parfaitement au courant de la problématique et nous vous tiendrons au courant de l'évolution.

M. Matthieu Reymond : J'aimerais revenir brièvement sur l'exercice que nous venons d'avoir avec Ajoval. Sur le cadre du débat, je trouverais utile qu'on définisse le nombre ou le temps de question dont dispose l'assemblée. Il me semble que des choses auraient encore pu être dites et que des questions n'ont pas pu être posées. Sur le contenu du débat, je prétends que l'objectif visant à rétablir un lien de confiance avec la direction d'Ajoval qui se présente à nous est assez raté pour moi. J'ai entendu deux explications importantes, la première étant « *il n'y a pas de stratégie* » et la deuxième « *nous avons de la peine à trouver des places pour satisfaire les demandes des parents* ». Dans les exemples qui ont été donnés, personne ne s'est plaint du manque de stratégie générale pour Ajoval, ni du manque de place pour les enfants. Les problèmes sont ailleurs. M. Berkold, que je connais pour être un optimiste, saluait la prise de conscience de la direction. Pour ma part je trouve qu'elle n'a pas eu lieu et qu'il n'y a pas eu de réponse sur ces questions de fond (sentiments d'être globalement mal servi par une institution mal gérée). J'aurais aimé savoir ce qu'en pense le directeur, quelles mesures seront proposées, et s'il est conscient de cela. J'ai l'impression que nous avons vécu-là un exercice de justification politique. Ce sera à la commune de vérifier que les choses changent et évoluent positivement.

M. Patrick Berktold, Mpl : Le résultat de l'audit, demandé par les 27 communes, constate effectivement le manque de stratégie. Lors d'une rencontre de la commission de gestion d'Ajoval (dont je suis membre) la semaine dernière, M. Borgeaud et M. Stalder nous ont rappelé notre rôle, qui est de donner des recommandations. Le rapport pour le budget 2023 est en cours de rédaction et nous allons y inclure des remarques/questionnements pour le conseil intercommunal. Nous avons une stratégie pour l'année prochaine et les budgets 2024. Je vous propose d'inclure le rapport de la commission de gestion dans le fascicule du budget pour vous donner une meilleure idée des enjeux. Les coûts ont augmenté, le nombre de places aussi. La débite des communes de Chavornay et de Bavois se répercute sur l'ensemble du réseau. Il y a une disparité flagrante dans la gestion des 33 réseaux au niveau cantonal. Notre interpellation/proposition pour l'année prochaine serait de régionaliser ses réseaux. A la place d'en avoir 33, en avoir 1 par région avec un autre découpage. J'ai bien entendu qu'il n'y a pas de stratégie formulée par les communes mais à ceci je réponds oui il y'en aura une.

Mme Véronique RoCHAT, présidente : Pour ma part j'aurais dû donner un cadre de temps pour le débat et je ne l'ai pas fait, je m'en excuse.

M. Michel Berney : Je trouve embêtant de payer des impôts pour que les gens de la Vallée se retrouvent à mettre leurs enfants à Vallorbe ou ailleurs. Moi qui travaille dans une grande entreprise, jamais on ne va voir le directeur venir vers nous et dire « *en fait je suis incompetent* ». Ça n'arrivera jamais. C'est au conseil d'administration de faire qlq chose si au niveau de la direction ça ne va pas. Dans ce sens le conseil d'administration c'est la commune.

M. Patrick Berktold, Mpl : J'ai repris le dicastère de la cohésion sociale en 2016 et je suis délégué de la commune à Ajoval. Une législature dure 5 ans, puis les municipaux changent et en principe on donne le secteur social au dernier arrivé car c'est très compliqué. On se retrouve, lors d'assemblées intercommunales pour Ajoval ou pour l'ARAS (110 communes), avec des gens qui sont placés là mais qui n'ont pas les connaissances nécessaires, à moins d'être de la profession et de connaître tous les enjeux. Certaines de ces personnes ont besoins de 2-3 ans pour comprendre ce mécanisme complexe. La limite de ce système, ou nous sommes à quelque part des miliciens, se situe sûrement un peu ici. C'est peut-être à la commission de gestion, dans son rapport, de donner les impulsions pour que les municipaux et les délégués se mobilisent.

M. Roger Dayagbo : Le chemin du bord du lac entre les Bioux et l'Orient est dangereux, à un endroit en particulier, la végétation reprend ses droits. Est-ce de la compétence de la commune de faire quelque chose, d'entretenir ce chemin ?

M. Christophe Bifrare, Syndic : Nous n'avons jamais pu goudronner ce chemin. Depuis 5-6 ans nous n'avons plus le droit de traiter avec des pesticides. Le seul droit que nous avons est de brûler. Vous imaginez bien que cet été nous n'avons pas pu le faire à cause des interdictions. Nous avons pu passer l'épareuse, mais malheureusement ça ne constitue pas un frein significatif pour la verdure. La solution idéale n'a pas encore été trouvée malgré plusieurs autres essais (kärcher à eau chaude etc).

M. Henrique Diaz Mendes : Est-ce que la municipalité pourrait intervenir vers qui de droit (j'imagine que c'est de compétence de la commune du Chenit) pour le point suivant svp : Les travaux sont bientôt finis à l'entrée de l'Orient, mais quand on vient depuis les Bioux ils ont mis une chicane en sortie de piste cyclable. On entend dire « 2022-2023 année du vélo à la Vallée de Joux » mais cette chicane, à l'entrée du virage, va obliger les cyclistes à revenir au milieu de la voie pour la contourner. Il va y avoir des accidents, une solution simple serait d'ouvrir la chicane de la largeur de la piste cyclable.

M. Jean-Marc Genier : La municipalité a-t-elle une stratégie sur d'hypothétiques pannes d'électricité cet hiver ? Je pense que le matin on pourrait déjà diminuer l'éclairage public 30 minutes plus tôt et l'enclencher 3/4 d'heure plus tard le soir, ce qui représenterait de possibles économies.

Mme Carole Harlé, Mpl : Concernant l'extinction des éclairages publics, certains quartiers le font mais il faut l'autorisation de tous les voisins. On ne peut pas juste éteindre l'éclairage public comme ça, certaines personnes y tiennent fortement. On peut le faire par segment, comme cela se fait chez Bourquin par exemple, de 22h-06h environ. La tour de l'Abbaye est éteinte et nous prenons ces mesures au sérieux. Ce sont des programmes compliqués à faire et qui coûtent cher, ça ne se fait pas juste comme, ça mais on y réfléchit.

M. Sven Aubert : Pourquoi ne pas justement faire qlq chose de plus global, même au niveau intercommunal pourquoi pas, au lieu de le faire quartier par quartier ? Même si ce n'est pas la nuit qu'on fera de grandes économies d'énergie se serait déjà un signe à la population disant qu'il faut penser que l'énergie a un coût. Ça bouge du côté de Neuchâtel, au Val-de-Ruz et c'est peut-être le bon moment de prendre le pli.

Mme Carole Harlé, Mpl : Je suis assez partisane de réduire l'éclairage public mais il faut aussi se rendre compte qu'à chaque candélabre en panne nous recevons des appels à la commune. Certaines personnes tiennent beaucoup à ces choses-là. Nous réfléchissons à diverses possibilités avec la société électrique. Peut-être que l'une des premières choses serait de ne pas mettre de guirlandes à Noël ?

M. Jacky Roachat : Je faisais partie de la commission lorsque nous avons changé la luminosité des candélabres et étions passé au système LED. La société électrique avait promis des fonctions intelligentes (diminution de l'intensité, un candélabre sur deux, passage piéton s'éclairant plus fort à l'approche etc.) mais n'était-ce que du vent ?

M. Christophe Bifrare, Syndic : Le passage du sodium au LED nous avait été imposé à l'époque. Rien que le temple de l'Abbaye consomme plus que les 4 téléskis. L'autre nuit, la boîte de commande n'est pas partie et nous avons été dans le noir. J'ai reçu une vingtaine de coups de fils de gens se plaignant que c'était éteint. Le problème est plus complexe que de dire on éteint de 22h-06h, il y a des obligations sécuritaires. Sous réserve de vérification, l'option des candélabres intelligents n'avait pas été l'option retenue.

Mme Solenne Roachat : On est plusieurs à avoir bien réagis à ces coupures. Je suis certaine que si c'est une démarche qui est annoncée par les 3 communes, visant à faire un geste fort pour l'énergie, plusieurs trouveraient ça important.

M. Hugues Vuilleumier : Serait-il possible d'avoir le budget d'Ajoval sur 3-5 ans afin de voir comment augmentent les déficits d'une année à l'autre ? Sauf erreur la commune paye 700'000.- et chaque année ces chiffres augmentent. Deux communes se sont retirées et on pourrait se dire que ça fait quelques économies sur le budget mais visiblement ce n'est pas le cas.

M. Patrick Berktold, Mpl : La commission de gestion a reçu ce rapport avec la grille des différentes charges d'Ajoval avant-hier et je la mettrai dans le budget 2023.

M. Hugues Vuilleumier : D'après le projet global des CFF, la Vallée perdra 3 trains à partir de décembre. Actuellement en direction de Lausanne nous avons les trains à 5h25 et à 6h25, mais par la suite celui de 6h25 cessera. On centralise les universités et les gymnases à Lausanne mais on nous supprimera des trains, c'est dommage. Le soir nous avons des trains à 16h/16h30/17h/17h30/18h, mais ceux de 16h30 et de 17h30 n'existeront plus non plus. Les communes peuvent-elles se renseigner et faire éventuellement quelque chose pour que ces trains subsistent ?

M. Patrick Berktold, Mpl : La commission de gestion a reçu ce rapport avec la grille des différentes charges d'Ajoval avant-hier et je la mettrai dans le budget 2023.

M. Christophe Bifrare, Syndic : Ces informations sur les horaires de trains nous sont aussi parvenues et font l'objet de discussions intermunicipales avec TRAVYS et les CFF. Au même titre que d'obtenir, à moyen terme, une cadence à la demi-heure. C'est relativement complexe, entre les horaires de trains qui se chevauchent pour le transport des élèves, des étudiants et des travailleurs. Nous réfléchissons aux meilleures solutions pour améliorer nos cadences, nos services, et ceci sur la rive droite également (car à partir de 19h il n'y a plus rien).

Mme la présidente nous annonce que la prochaine séance aura lieu le 11 octobre à 20h.

l'Assemblée est dispensée du contre-appel et la séance prend fin à 21h51.

La Présidente :

La secrétaire :

Véronique Rochat

Clémentine Bodenmann